



DELIBERATION n° Del.2023-XI-192
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
20 DEC. 2023

De la publication le
20 DEC. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, Maire,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre
PORTIER, Adjoint au maire, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET
(J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47) Florence GONZALES, Gilles
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Echange de parcelles de terrain entre Monsieur PATUEL Pierre et la Commune de Faverges-Seythenex situées à Favergettes et à Englannaz

Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire

Un accord est intervenu entre Monsieur PATUEL Pierre domicilié au 20 Route des Ecombettes - Englannaz - Faverges – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX et la Commune de Faverges-Seythenex, relatif à l'échange d'une parcelle cadastrée section F n°440 d'une superficie de 92 m² située à Favergettes contre la parcelle communale cadastrée section D n°804 d'une superficie de 58 m² située à Englannaz, selon le plan joint en annexe.

La parcelle cadastrée section F n°440, appartenant à Monsieur PATUEL Pierre, se situe en bordure du ruisseau dénommé « La Glière » pour lequel un ouvrage de protection type digue a été réalisé par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy en 2018.

La parcelle communale cadastrée section D n°804 se situe en bordure de la voie publique dénommée Route d'Englannaz et enclavée entre deux parcelles appartenant à Monsieur PATUEL Pierre.

Dans son avis du 30/06/2023 dont un exemplaire est joint en annexe, le service de la Division Domaine a estimé la parcelle communale à 800 €uros cependant l'échange sera réalisé sans soulte et

intervient dans le cadre de la gestion du système d'endiguement mise en œuvre par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy.

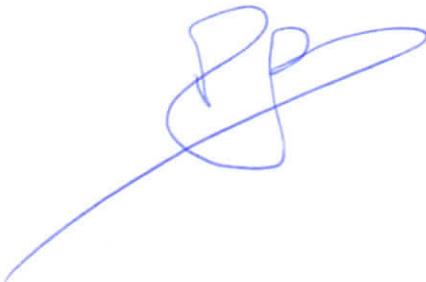
Les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Faverges-Seythenex.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** l'échange entre Monsieur PATUEL Pierre et la Commune de Faverges-Seythenex selon les conditions indiquées ci-dessus,
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

